



Établissement primaire de Gland

Séance d'information pour les
parents 7 & 8P
Mardi 26 août 2025



Etablissement
Primaire de
Gland
www.ep-gland.ch

Thèmes

- **Message de prévention de la préfecture et de la gendarmerie**

Intervention de M. Fargeon, Préfète et de M. Nanchen de la police cantonale vaudoise

- **Informations de la commune de Gland**

Intervention de Mme Weber, Municipale des écoles de la Commune de Gland

- **Association des parents d'élèves de Gland**

- **Informations de l'infirmière scolaire**

Intervention de Mme Dumasdelage, infirmière scolaire 7-8P

- **Organisation générale de l'école obligatoire et de l'EP Gland**

Intervention de Mme Aviolat, Doyenne en charge de l'EP Gland

- **Informations spécifiques demi-cycle 7-8P**

Intervention de M. Widmer, Doyen 7-8P de l'EP Gland

- **Dès 20h30 : Séance d'information dans les classes 7-8P aux Tuillières.**



www.sois-prudent.ch

Soirée d'information aux parents
Conseils régionaux de prévention et de Sécurité
(CRPS)





Que sont les CRPS ?

Pourquoi une soirée avec les parents ?



**RESTE COOL
SOIS PRUDENT**



RESTE COOL, SOIS PRUDENT

Parfois, les jeunes et leurs parents sont confrontés à des questions ou à des soucis, notamment en lien avec internet et les réseaux sociaux, le (cyber)harcèlement, les addictions, la vie en société ou la criminalité.

Ce portail, créé sous l'impulsion des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) du canton de Vaud, souhaite ainsi donner aux jeunes et à leurs parents quelques éléments de réponse à ces diverses problématiques, notamment en matière de lois, mais aussi les renvoyer vers d'autres interlocuteur·rice·s spécialisé·e·s dans chacune d'entre elles.

Contact

Vidéos



FLYERS

L'essentiel

Chercher de l'aide

CRPS

Près de chez vous

INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



Rappel de la loi

Pornographie et sexting

E-réputation et estime de soi

Comment protéger mon enfant des dangers d'internet et des réseaux sociaux ?

(CYBER)HARCÈLEMENT

Harcèlement et cyberharcèlement... Qu'est-ce que c'est ?

Définitions et rappel de la loi

Comment savoir si mon enfant est harcelé.e ?



TABAC



Différentes formes de produits de tabac

Rappel de la loi et des dangers de cette consommation

La problématique des puffs

Pourquoi est-ce que les jeunes fument ?

À quel âge leur consommation commence-t-elle ?

Pourquoi les jeunes sont plus vulnérables face à cette consommation ?

ALCOOL

Les risques les plus importants sont les risques dits « ponctuels » !

Vente légale à partir de 16 ans : boissons fermentées (vin, bière, cidre)

Vente légale à partir de 18 ans : boissons distillées (alcools forts, alcopops)

Pourquoi est-ce que les jeunes boivent autant ?

À partir de quand parle-t-on de dépendance ?

À quel âge et comment leur parler d'alcool ?



DROGUES

Risques pour la santé mentale et physique

Produits issus du cannabis, cocaïne et dérivés, opiacés, amphétamines, substances hallucinogènes, certains médicaments.

La vente ET la remise de cannabis légal reste interdite aux mineur.e.s dans le canton de Vaud !

Pourquoi les jeunes consomment des drogues ?
Comment savoir si mon enfant en consomme ? Et comment réagir ?



ECRANS

Usage conscient et responsable, avec un accompagnement adapté

Nouer le dialogue

Fixer des règles

Informer et sensibiliser

Quel appareil électronique pour quel âge ?



INCIVILITÉS

Les mineur.e.s sont soumis.e.s aux mêmes règles que les adultes !

Troubles à la tranquillité et l'ordre public : tapage, cracher, uriner, jeter des débris sur le sol...

Dommages à la propriété : graffitis, bris de fenêtre, lancer des œufs sur une façade...

CE N'EST PAS GRAVE,
LE LENDEMAIN TOUT
EST DE NOUVEAU PROPRE !

Que se passe-t-il si mon enfant laisse des détritus sur la plage après une fête ?



SORTIES NOCTURNES

Moins de 12 ans :

- Pas d'établissements publics sans être accompagné.e !

Moins de 16 ans :

- Pas de sortie seul.e après 20h !
- Pas de salon de jeux ou de cybercafé seul.e

Moins de 18 ans :

- Pas de sortie seul.e après 22h !
- Pas de boîtes de nuit/dancings/night-clubs, même accompagné.e !



À Lausanne, les âges et heures de sortie sont légèrement différent.e.s du reste du canton...

Est-ce que je peux décider de l'âge auquel mon enfant va au cinéma ?

INFRACTIONS

Si un.e mineur.e est victime d'infractions, il est important d'en parler, et de prendre ses déclarations au sérieux.



Dommages à la propriété

Vol

Agressions, injures, menaces graves

Tout acte d'ordre sexuel sans consentement

**Mon enfant a été victime d'une infraction, que faire ?
Comment déposer plainte ?**

ARMES

Quelques armes interdites aux mineur.e.s :

- Armes à feu
- Armes factices, d'alarme, ou soft air
- Couteaux, poignards
- Engins conçus pour blesser (matraques, poings américains, nunchakus...)
- Appareils à électrochocs et certains sprays

Que faire si mon enfant a des armes, ou me dit que quelqu'un en a ?

Puis-je offrir un pistolet à billes à mon enfant ?



RÈGLES DE CIRCULATION

Règles de circulation

Vélos classiques

Gyropodes/segways

Vélos électriques et vélomoteurs

Trottinettes, rollers, skateboards

Autres engins électriques

À partir de quel âge mon enfant peut rouler seul.e à vélo ?
Quelle est la vitesse maximale autorisée pour une
trottinette électrique ou un gyropode?



À vous de jouer !

[https://sois-
prudent.ch/](https://sois-prudent.ch/)

SCAN ME



La Ville de Gland et ses partenaires

Le Service de l'enfance et de la jeunesse

- Répond aux besoins et droits des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 25 ans
- Accompagne et soutient les familles sur le plan socio-éducatif
- Oriente et soutient la Municipalité dans la définition et la mise en œuvre d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse



Office de l'enfance
0-12 ans



Office de la jeunesse
10-25 ans

Pour le temps du midi



SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

VILLE DE
Gland



Restaurant scolaire

Accueil: lundis, mardis, jeudis et vendredis
(de 11h55 à 13h38)

 7P: Collège des Perrerets Bâtiment F
(2ème étage)

 8P: Collège de Grand-Champ



Accueil des jeunes sur le temps du midi

Accueil: lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
(de 12h00 à 18h30)

 Rue de la Paix 1



**Association
Intercommunale
d'Accueil de jour des
enfants de 2 mois à 12
ans**

 www.reseautoblerones.ch

Après l'école



SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

VILLE DE
Gland



DEVOIRS ACCOMPAGNÉS

Un encadrement propice à la réalisation des devoirs

A venir: Un parrainage par les élèves de 9S-10S aux jeunes de 7P-8P inscrits, selon leurs besoins

Accueil: lundis, mardis, jeudis (de 16h30 à 17h30)



Maison de l'enfance
Perrerets F



UAPE La Paix

Structure d'accueil collectif parascolaire

Accueil: lundis, mardis, jeudis et vendredis
Après l'école (jusqu'à 18h30)



Rue de la Paix 1



Réseau d'Accueil
des Toblerones
Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants

www.reseautoblerones.ch

Association
Intercommunale
d'Accueil de jour des
enfants de 2 mois à 12
ans

SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE



Centre de Rencontres et Loisirs

Animations: Des ateliers
Un studio
d'enregistrement,
Des espaces de rencontres



Ch. de Montoly 5

VILLE DE
Gland

Pendant les vacances





CENTRE
AÉRÉ

Local, participatif et inclusif

Semaines thématiques avec activités récréatives, socioculturelles et sportives

Durant les vacances:
En automne: 2^{ème} s.
Au printemps: 2^{ème} s.
En été: 6 semaines



UAPE La Paix

Durant les vacances:

En automne: 1^{ère} s.
Au printemps: 2^{ème} s.
En été: 1^{ère} s.

Accueil: lundis, mardis, jeudis et vendredis (de 8h00 à 18h00)



Rue de la Paix 1



Centre de Rencontres et Loisirs

Animations: Des ateliers
Un studio d'enregistrement,
Des espaces de rencontres

Accueil libre sur horaires d'ouverture



Passeport-Vacances de Gland

Le passeport vacances d'automne propose diverses activités dès 8 ans

Durant les vacances:
1^{ère} semaine d'automne



info@passeportvacances-gland.ch

Soutien socio-éducatif



SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

VILLE DE
Gland

Conseil école- famille



HARMONISER LA RELATION ÉCOLE · FAMILLE

Un accompagnement gratuit
Un échange en toute confidentialité
Une oreille à votre écoute

POUR QUI ?
Les familles dont les enfants
sont scolarisés
à Gland, Begnins
et Genolier

COMMENT ?
• Divers soutiens à la
parentalité
• Une orientation vers des
structures adaptées
• Un accompagnement
socio-éducatif

CONTACTEZ
NOS CONSEILLÈRES
ÉCOLE-FAMILLE



Barbara Konrad
b.konrad@gland.ch
079 400 81 33

SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

VILLE DE
Gland

Pour l'avenir



SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

VILLE DE
Gland



Accompagnement projets individuels et collectifs

De 10 à 25 ans

- Entretien individuel
- Aide administrative
- Médiation

 La Pépinière
Rue de la Gare 13



Dispositif gratuit de réinsertion professionnelle

De 15 à 25 ans

- CV/lettre de motivation
- Entretien d'embauche

Accueil sur RDV :

mardis/jeudis

 8h30-12h00 et 14h00-18h00

La Pépinière

Rue de la Gare 13



Parlement des jeunes de 16 à 25 ans

- Faire bouger sa Ville
- Partager des idées
- Réaliser des projets
- Participer à des événements

 La Pépinière
Rue de la Gare 13

Evénements



SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

VILLE DE
Gland

13 septembre

Fête du
Skatepark

Initiation et
Compétition de
skateboard

Animations
Art de rue



27 septembre

Gland ça
marche!

Rallye pédestre
dans la Ville à la
découverte des
entreprises et
institutions locales



Soutien et prestations complémentaires



Bibliothèque communale et scolaire



Avenue du
Mont-Blanc 29



Association des parents d'élèves

Met à disposition des parents glandois un lieu d'échange et de discussion permettant de participer activement à la vie scolaire et parascolaire de son enfant.



Patrouilleurs

Aide à la traversée des passages piétons des principaux axes afin de favoriser les trajets à pied



Subvention
transports

Pour les enfants habitant à

+ 2.5km de l'école :
Remboursement intégral de
l'abonnement

- 2.5km de l'école :
Remboursement de 30% du coût
de l'abonnement



Guichet virtuel
<https://eadmin.gland.ch/login>

Pour plus d'informations



Service de l'enfance et de la jeunesse



enfance.jeunesse@gland.ch



+ 41 22 354 04 44

infirmière en milieu scolaire

Marie Laure Dumasdelage

Tel 079 159 07 24

ServiceSante.ep.gland@avasad.ch

**Une professionnelle au service
du bien-être et de la santé des enfants et
des adolescents**

Horaires

Lundi **7h30-12h et 13h30-16h30**
Mardi **12h30-16h30**

Jeudi **7h30-12h et 12h30-16h30**

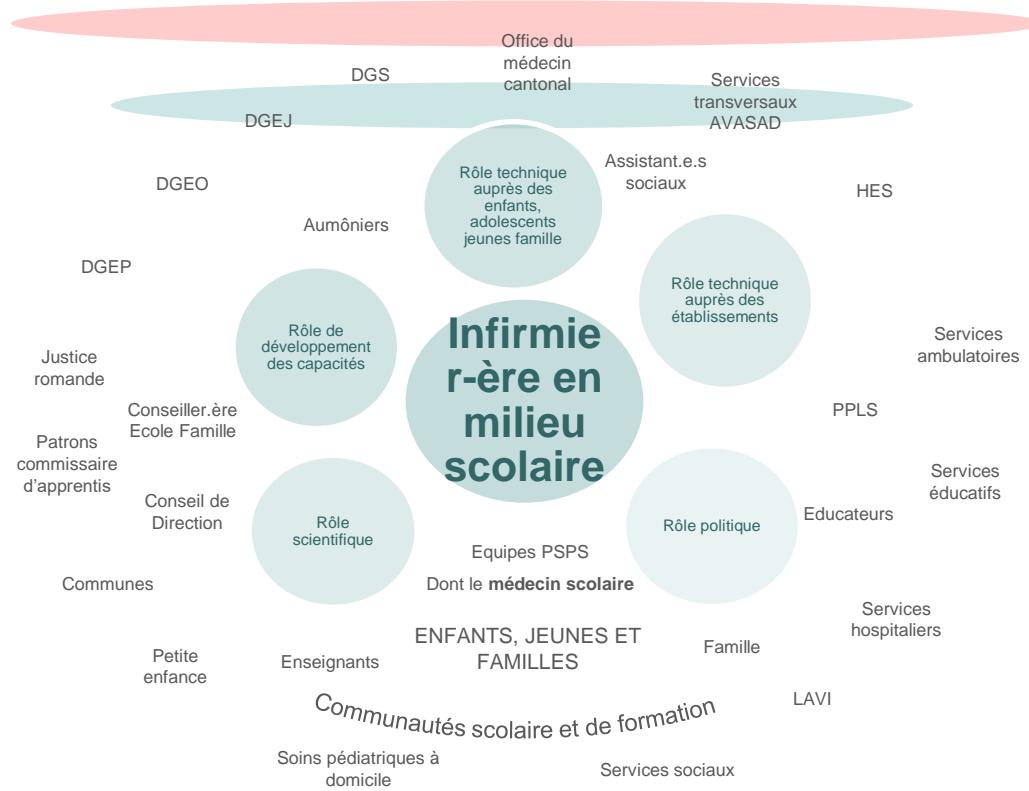
Rouge : ES Gland

Bleue : EP Gland

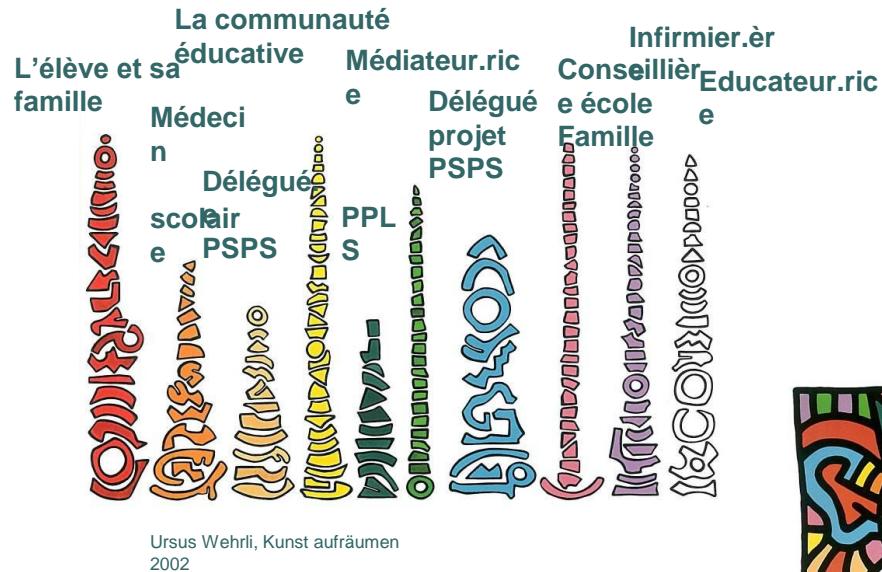
Définition de la santé

Extrait des principes de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS):

«La santé est un état de complet **bien-être** physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité»

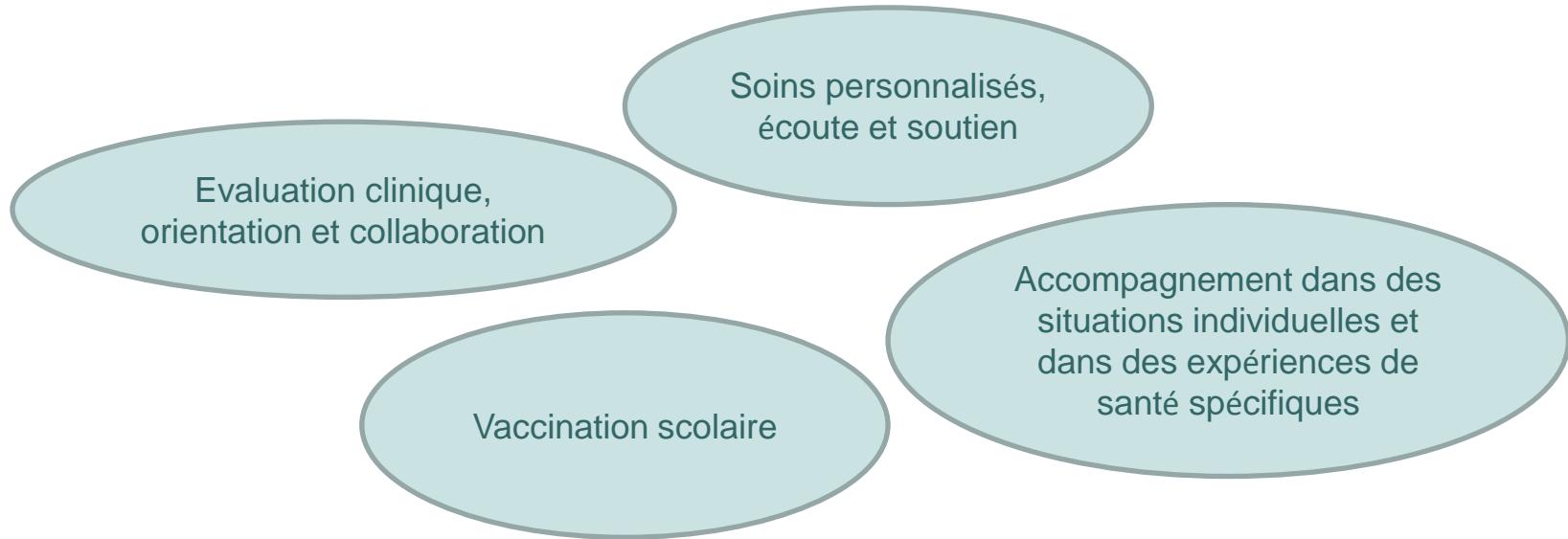


Pour un travail en interdisciplinarité dans les établissements



Keith
Haring

Offre de prestations au niveau individuel



Offre de prestations au niveau collectif

Vaccination scolaire

Mise en place de projets
de promotion de la santé

Visibilité du service
de santé scolaire

Merci pour votre attention

Organisation de l'Ecole obligatoire du Canton de Vaud

DEF: département de l'enseignement et de la formation professionnelle
M. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat

DGEO: direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
M. Cédric Blanc, Directeur général

Etablissement Primaire de Gland
Direction : Mme Patricia Aviolat

Doyen.ne.s Mmes Frédérique Zeggani, Bérénice Calame, Adèle Simonin, **Laurence Morand**, **Mélanie Lerch** et
M. Christophe Widmer

Secrétariat : Mmes S. Duvoisin, M. Maurer et K. Martins, apprentie et M. S. Previdoli.



Etablissement
P rimaire de
G land
www.ep-gland.ch

Intervenant.e.s auprès des élèves

3-8P Enseignant.e.s
d'activités créatrices

Enseignant.e.s
généralistes /
spécialistes

Enseignant-e-s de
co-enseignement et de
projets ou animations
(en classe et hors classe)

**Titulaire-s de
classe**

Enseignant.e.s de français
intensif (élèves allophones)

Enseignant.e.s
spécialisé.e.s et
assistant.e.s à l'intégration
(mesures ordinaires et
renforcées)



**Etablissement
Primaire de
Gland**
www.ep-gland.ch

Personnes ressources

Médiation

- Mme Martin 1-6P (MAUV.)
- Mme Kaltenrieder 1-6P (PER.)
- M. Kryvian 7-8P

Prévention de la santé et promotion en milieu scolaire (PSPS)

- Mme Rey

Infirmières scolaires

- Mme Schmitt 1-6P
- Mme Dumasdelage 7-8P

Équipe pluridisciplinaire

- Direction
- Infirmières
- Médecins
- PPLS
- Conseillère E-F
- Médiateur-trices
- Educatrice sociale
- Enseignant-e-s

Équipe GAIN

- Médiateur-trices
- Educatrice sociale
- Infirmières
- Enseignant-e-s formé-e-s

PPLS psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire

- M. Jeanneret, responsable du service

Éducatrice sociale

- Mme Favre

Conseillère Ecole-Famille

- Mme Konrad

Médecins scolaires

- Dresse Djamen 1-6P
- Dr. Mally 7-8P



**Etablissement
Primaire de
Gland**

www.ep-gland.ch

Prestations supplémentaires

- Les animations à la bibliothèque
- Sport scolaire facultatif
- Camps sportifs
- Sorties pédagogiques - course d'école - joutes
- Conseils des délégué.e.s



Cadre général de l'évaluation

3 types d'évaluations:

Évaluation formative = observation en situation d'apprentissage

Travail assimilé = 1 note, moyenne de travaux simples (évaluation des savoirs)

Travail significatif = 1 note, mobilisation des ressources et des connaissances lors de situations plus complexes (évaluations des compétences).

Les objectifs évalués sont tirés du Plan d'Etudes Romand (www.per-mer.ch). Les objectifs, les dates et types de travaux doivent être communiqués aux élèves.



Disciplines enseignées 7P-8P

32 périodes d'enseignement hebdomadaires

Disciplines	Périodes enseignées	Nombre de notes à l'année
Français	7 périodes hebdomadaires	7 à 11 tests significatifs
Mathématique	5 périodes hebdomadaires	7 à 11 tests significatifs
Allemand	3 périodes hebdomadaires	5 à 9 tests significatifs
Education physique	3 périodes hebdomadaires	Dossier d'évaluation
Anglais	2 périodes hebdomadaires	3 à 6 tests significatifs
Histoire	2 périodes hebdomadaires	3 à 6 tests significatifs
Géographie	2 périodes hebdomadaires	3 à 6 tests significatifs
Science	2 périodes hebdomadaires	3 à 6 tests significatifs
Arts visuels	2 périodes hebdomadaires	3 à 6 tests significatifs
Musique	2 périodes hebdomadaires	3 à 6 tests significatifs
ACT / ACM	2 périodes hebdomadaires	3 à 6 tests significatifs

Evaluations

Evaluation

- Notes de 1 à 6 avec demi-point
- Seuil de suffisance = **4**
- Moyenne en fin de semestre et en fin d'année

ECR 8P

- 3 épreuves (**français, maths et allemand**) qui comptent pour **30%** dans la moyenne annuelle.

Communication des résultats

- Point de situation au terme de chaque semestre
- Bulletin annuel (livret scolaire) en fin d'année



Promotion de 8P en 9S

Fin de 8^e : promotion

Gr. principal 40 pts et plus

Gr. restreint 12 pts et plus

Cas limites Max. 1 pt d'insuffisance par groupe

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité

Le groupe principal comprend l'ensemble des 10 disciplines avec notes.
Le groupe restreint comprend les disciplines FRA, MAT, ALL

Pour le français, les mathématiques et l'allemand, la moyenne annuelle finale arrondie au demi-point prend en compte la moyenne annuelle décimale à hauteur de 70 % et la note obtenue à l'ECR à hauteur de 30 %.

L'éducation physique fait l'objet d'une évaluation sur dossier.



Orientation de 8P en 9S

Fin de 8^e : orientation en VP

Gr. principal 46,5 pts et plus

Gr. restreint 15 pts et plus

Fin de 8^e : accès aux niveaux en VG

Niveau 1 moyenne annuelle finale de la discipline de 4 ou moins

Niveau 2 moyenne annuelle finale de la discipline de 4,5 et plus



Procédure d'orientation

août

Rentrée scolaire en 8^e

septembre - octobre

Séance d'information aux parents organisée par l'établissement

janvier

Point de situation du 1^{er} semestre

Analyse commune (école-parents) de la situation de l'élève

A >

B >

C >

avril - mai

Épreuves cantonales de référence en français, en mathématiques et en allemand

juin - juillet

Bulletin annuel

Décision de promotion et d'orientation dans les voies et, en VG, dans les niveaux, par le conseil de direction en fonction des résultats de l'élève

9^e année - degré secondaire I

voie générale

français	niveau 1 niveau 2
mathématiques	niveau 1 niveau 2
allemand	niveau 1 niveau 2

voie pré gymnasiale



Contacts Ecole-Famille

Le/la titulaire de classe est votre contact privilégié

Contacts:

L'agenda scolaire est l'outil de communication officiel

Observations et évaluations de la semaine, signature des parents à chaque fin de semaine, échanges d'infos entre famille et école, demande d'entretien, ...

En cas d'absence

Informer le secrétariat de l'école

Téléphone: 022 557 57 27 – E-mail: ep.gland@vd.ch

Demande de congé

Par courrier, mail ou avec la feuille de demande figurant à la fin de l'agenda. À donner au secrétariat ou au titulaire **au minimum 15 jours avant le congé souhaité**

Pour congé Joker : 2 jours à l'avance

ABSENCE / CONGÉ	
Justification d'absence <input type="checkbox"/> Demande de congé <input type="checkbox"/>	
Prénom et nom de l'élève	_____
Classe	_____
Absent-e	du [jour et date] _____ heure _____
	au [jour et date] _____ heure _____
Motif	_____

Date	_____
«En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.» RLEO, Art. 54	
Prénom et nom du parent (ou de son/sa représentant-e)	_____
Signature d'un des parents (ou de son/sa représentant-e)	_____



Congés Joker

- Maximum 6 demi-journées par année scolaire
- Jusqu'à 2 demi-journées consécutives à la fois
- S'annonce par écrit au minimum 2 jours avant (sans besoin de justificatif)
- Restrictions : rentrée scolaire, sorties pédagogiques, ECR, suite à un congé motivé (même si séparé par des vacances)

Congés Joker

- Les parents sont responsables de s'assurer que le travail manqué a été rattrapé
- Les enseignant.e.s fournissent les indications nécessaires à ce rattrapage
- Demande de congé : motif «congé joker»
- Tous les détails sur
www.ep-gland.ch > vie scolaire > formulaire

Règlement interne

- Art. 5.2 Les élèves, les parents et les enseignants sont attentifs aux règles d'hygiène dans le souci du respect de soi et d'autrui.
Une tenue vestimentaire correcte, adaptée à l'école et non provocante est exigée de tous.

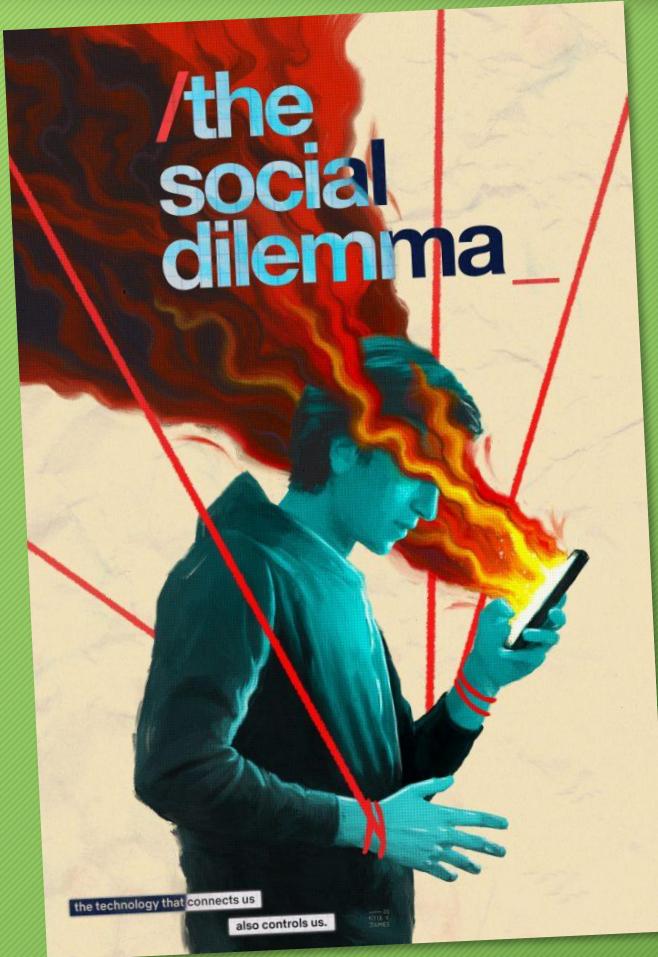
Au cycle 2, les tenues de sport sont acceptées uniquement pour les activités sportives ou hors cadre.

Ecrans à l'école - Problèmes



**Etablissement
Primaire de
Gland**
www.ep-gland.ch

Ecrans à l'école - Problèmes



Ecrans à l'école - Problèmes



Insultes

Symboles nazis

Racisme

Dénigrement

Harcèlement

Pornographie

Zoophilie



Ecrans à l'école - cadre



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.

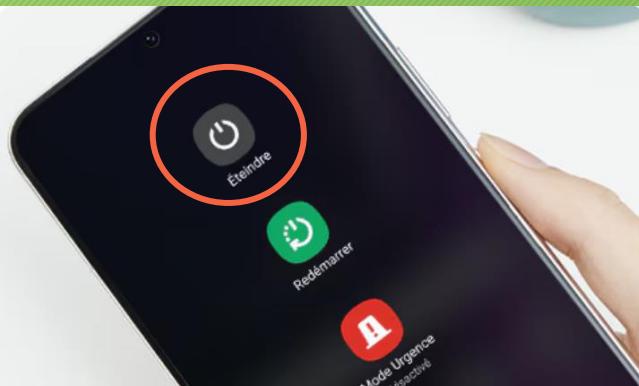


Ecrans à l'école - cadre



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.



+



Ecrans à l'école - cadre



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.



Ecrans à l'école - cadre



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.



Montres connectées, ou quand la sécurité des enfants devient espionnage

Sciences-Tech.
Aujourd'hui à 09:02

[Lire la suite](#)



**Etablissement
Primaire de
Gland**
www.ep-gland.ch

Ecrans à l'école - cadre



8h00 - 16h30

Décision du Conseil d'Etablissement
(cohérence de la journée scolaire)



**Etablissement
Primaire de
Gland**
www.ep-gland.ch

Ecrans à la maison - conseils

Avril 2024

SANTÉ - SCIENCES

Écrans : pas de téléphone avant 11 ans, ni de réseaux sociaux avant 15 ans, ce que préconise le rapport de la commission

Un rapport d'experts, remis ce mardi à Emmanuel Macron, préconise d'interdire les écrans aux enfants de moins de 3 ans et les téléphones portables avant 11 ans, en limitant strictement l'accès aux réseaux sociaux pour les adolescents.



Etablissement
Primaire de
Gland
www.ep-gland.ch

Ecrans à la maison - conseils

Avril 2024

SANTÉ - SCIENCES



**- pas de téléphone avant 11 ans,
- pas de smartphone avant 15 ans, ce**
Rentrée scolaire sans **téléphone portable** dans plusieurs cantons

19h30

Lundi à 19:30

commission

Un rapport d'experts, remis ce mardi à Emmanuel Macron, préconise d'interdire les écrans aux enfants de moins de 3 ans et les téléphones portables avant 11 ans, en limitant strictement l'accès aux réseaux sociaux pour les adolescents.



Etablissement
Primaire de
Gland
www.ep-gland.ch

Ecrans à la maison - conseils

Avril 2024

- pas de téléphone avant 11 ans.

Par

Le "sleepmaxxing", une nouvelle tendance aux méthodes parfois
dangeruses

De curieux balancements du cou en passant par des pansements buccaux, des astuces virales pour mieux dormir fleurissent sur les **réseaux sociaux**. Des méthodes qui s'inscrivent dans une nouvelle tendance à l'optimisation du sommeil, appelée "sleepmaxxing". Mais certaines de ces pratiques sont contreproductives pour...

Réseaux sociaux

Le 17 août 2025

enfants de moins de 3 ans et les téléphones portables avant 11 ans, en limitant strictement aux réseaux sociaux pour les adolescents.



Etablissement
Primaire de
Gland
www.ep-gland.ch

Ecrans à la maison - conseils

Avril 2024

avant 11 ans.

L'Australie va interdire aux moins de 16 ans d'avoir un compte YouTube

L'Australie va se doter d'une loi pour interdire aux moins de 16 ans de créer un compte sur la plateforme de vidéo en streaming YouTube afin de les protéger contre les "algorithmes prédateurs", a annoncé mercredi la ministre de la Communication Anika Wells.

Monde

Le 30 juillet 2025

"sleepmaxx"

Réseaux sociaux

Le 17 août 2025

enfants de moins de 3 ans et les téléphones portables avant 11 ans, en limitant strictement aux réseaux sociaux pour les adolescents.



Etablissement
Primaire de
Gland
www.ep-gland.ch

Ecrans à la maison - conseils

Avril 2024



L'Actualité

Pas avant l'âge de 14 ans: des parents se mobilisent pour retarder l'arrivée du smartphone

Des parents disent stop aux téléphones portables pour les plus jeunes. Ils sont convaincus que ces appareils présentent trop d'inconvénients, entre dépendance aux **réseaux sociaux**, exposition au cyberharcèlement et accès aux contenus violents.

Témoignages.

Société

Le 18 juin 2025

Réseaux sociaux

Le 17 août 2025

enfants de moins de 3 ans et les téléphones portables avant 11 ans, en limitant strictement aux réseaux sociaux pour les adolescents.



Etablissement
Primaire de
Gland
www.ep-gland.ch

Ecrans à la maison - conseils

Avril 2024

Mort en direct

La «fascination morbide» des internautes face au calvaire de Jean Pormanove

Avant de décéder, lundi, le streamer français a enduré des années d'humiliations et de coups devant des milliers de spectateurs. Comment est-ce possible?

□ 29 | ↗



Le 17 août 2025
Le président français, remis ce mardi à Emmanuel Macron, préconise d'interdire les smartphones aux enfants de moins de 3 ans et les téléphones portables avant 11 ans, en limitant strictement aux réseaux sociaux pour les adolescents.



Etablissement
Primaire de
Gland
www.ep-gland.ch

Ecrans à la maison - conseils

CADRE FAMILIAL



Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Evitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.



Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage des **réseaux sociaux** et les **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le jeune.



De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par un adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec un adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent!



Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.



**Etablissement
Primaire de
Gland**

www.ep-gland.ch

Groupe Anti-Intimidation (GAIN)

ep-gland.ch > vie-scolaire > vie-établissement > intimidation

La Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) utilise une approche humaniste qui veut encourager les élèves intimidateurs.trices à développer de l'empathie envers leurs victimes et qui les incite à développer des habiletés de résolution de conflits.

Même si la méthode propose une approche non blâmante, elle ne signifie pas qu'on excuse ou qu'on ferme les yeux sur l'intimidation. C'est une approche très directe qui favorise des solutions responsables.

- Les mesures punitives empirent la situation
- L'intimidation est souvent une affaire de groupe
- Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'éléments de preuve pour intervenir



Horaires 7-8P

	Début	Fin
Matin	Sonnerie : 8h18 Cours : 8 h 25	11 h 55
Après-midi	Sonnerie : 13h48 Cours : 13 h 55	16 h 20



Quelques dates

- Du 1er au 5 septembre 2025 : **camps d'été 7P**
- Jeudi 13 novembre 2025 : Journée « **Osez tous les métiers** » 7-8P
- Du 26 au 30 janvier et du 2 au 6 mars 2026 : **camps de ski 8P**
- Lundi 16 mars 2026, 19h. : **Soirée d'information pour les futur.e.s 9^e**
- 28, 29 et 30 avril 2026 : **Epreuves cantonales 8P**



Merci de votre attention !



Belle année scolaire
à tou.te.s !

Réunion de parents des Classes 7P-8P

20h30 en classe

7PT1 – Mme Da Costa – T 106

7PT2 – Mme Revés-Orzan – T 107

7PT3 – Mme Tursun – T 304

7PT4 – Mme Rexha – T 212

7PT5 – Mme Roulet – T 302

7PT6 – Mme Fontana – T 211

7PT7 – Mme Veluz – T 207

7PT8 – Mme Huwiler – T 204

8PT1 – Mme Crisinel – T 203

8PT2 – *Date ultérieure*

8PT3 – Mme Saïd – T 202

8PT4 – *Date ultérieure*

8PT5 – Mme Gelmi – T 205

8PT6 – M. Kryvian – T 105

8PT7 – Mme Müller – T 104

8PT8 – Mme Gaillard – T 206

